

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2023 006

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 mai 2023

Objet : **Adoption du procès-verbal du précédent Bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 31 mai 2023 en visioconférence

Le quorum étant atteint,

APRÈS LECTURE DU PROCÈS VERBAL,

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 29 mars 2023.

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 31 mai 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**





Bureau du 29 mars 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h00

**Etaient présents :**

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Conseil Départemental

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 3 avril 2023.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption Procès-Verbal du précédent CS en date du 13 mars 2023
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget principal
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget 1G
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget 2G
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget principal
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget 1G
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget 2G
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget principal
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget 1G
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget 2G
- Allongement de la durée d'AP/CP
- Structures pilotes pack e-administration
- Expérimentation ENTHD vidéo protection

Mr GRAVELLE cède la parole à Mme BOINET pour la partie financière.

Mme BOINET débute en indiquant que les comptes de gestion sont concordants avec les comptes administratifs de 2022 et présente le résultat de ces comptes pour les trois budgets.

Mme BOINET passe à la présentation du Budget primitif pour les différents budgets.

Mr DUCHE souhaite prendre la parole, il indique que lors du comité départemental de concertation et de suivi des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles qui s'est tenu le 27 mars, le Sénateur Mr MAUREY a abordé les contentieux en cours pour Eure Normandie Numérique.

Mr DUCHE questionne le Président pour savoir s'il faudrait faire un état des lieux des contentieux en cours devant les membres du comité syndical à travers une présentation de manière à éviter qu'on laisse à entendre que le syndicat a d'énormes contentieux.

Mr GRAVELLE répond que cet état des lieux a été fait partiellement lors du dernier comité syndical à l'occasion d'un point global d'information par constructeurs. Il ajoute qu'on peut refaire un point à ce sujet au prochain comité.

Mr DUCHE ajoute que cette demande s'inscrit dans un esprit de transparence pour éviter les fantasmes et rumeurs infondées mais sans entrer trop dans les détails pour respecter l'aspect confidentiel.

Mr DUCHE reprend la parole pour indiquer qu'il faudrait valoriser davantage l'avancée du déploiement et entrer dans une phase plus offensive car il constate lors de ces rencontres avec les maires que ceux-ci sont très peu reconnaissants du travail accompli par le Syndicat et le Département.

Mr BOYARD réalise un bref état des lieux du déploiement avec la présentation de la dernière version de la carte actualisée suite au dernier comité syndical.

Mr HADIDA présente les derniers chiffres concernant l'avancement du déploiement avec notamment un taux de pénétration de plus de 45%.

Mr HADIDA évoque une feuille de route du déploiement en Normandie faite par l'ARCEP qui démontre bien la nette accélération dans l'Eure.

L'ordre du jour est terminé.

Monsieur GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

Il questionne les membres du Bureau pour avoir leurs avis sur le format des comités syndicaux.

La séance est levée à 10h00.